



# Aide-soignant

## Quelles sont les principales activités ?

Intégré à une équipe, l'aide-soignant assiste l'infirmier dans les activités quotidiennes de soins. Il contribue au bien-être des malades, en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie.

En collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité, l'aide-soignant assure auprès des patients des soins d'hygiène et de confort : toilette, repas, réfection des lits, accueil, installation et transfert des patients...

Il transmet ses observations par écrit et par oral pour assurer la continuité des soins et participe à la réalisation d'animations. Il peut être amené à travailler la nuit, le week-end et les jours fériés.

L'aide-soignant a la possibilité de changer de fonctions et de travailler auprès des enfants en passant le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, chargé de l'hygiène, du confort et de l'alimentation des jeunes enfants. Des passerelles sont également possibles vers le métier d'aide médico-psychologique et d'agent de stérilisation.

Après 3 années d'exercice il peut également se présenter aux épreuves de sélection pour l'entrée dans un institut de formation en soins infirmiers (IFSI).

A l'heure actuelle, plus de 210 000 aides-soignants exercent dans la fonction publique hospitalière.

## Pour quelle rémunération ?

Le traitement mensuel brut d'un aide-soignant de classe normale dans la fonction publique hospitalière est compris entre 1 352 € en début de carrière et 1 926 € en fin de carrière, hors primes et indemnités permanentes.

## Quelles sont les compétences et qualités nécessaires ?

Avoir le goût du contact et le sens de l'écoute figure parmi les qualités nécessaires au métier d'aide-soignant. Celui-ci doit également savoir travailler et s'organiser au sein d'une équipe. Il participe à la surveillance des fonctions vitales et sait discerner le caractère urgent d'une situation de soins pour alerter les personnels soignants. Il connaît les



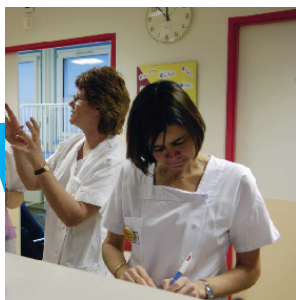
techniques et les règles de sécurité lors des déplacements d'une personne. Il maîtrise les protocoles d'entretien des locaux et du matériel. L'aide-soignant doit avoir une bonne résistance physique dans la mesure où il est amené à effectuer fréquemment des transferts de patients.

### Quelle est la formation à suivre ?

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant se prépare en 10 mois. La formation, payante, est ouverte aux personnes de 17 ans au moins, sans condition de diplôme.

Ce diplôme peut également être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le candidat doit alors justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole, en rapport avec le contenu du diplôme.

Avoir été admis en 2<sup>ème</sup> année des études d'infirmier permet d'obtenir le diplôme d'État aide-soignant.



### Parole de pro : Stéphanie

*« Mon rôle est d'être à l'écoute des besoins des patients pour y répondre au mieux. Par ma disponibilité et le bon accueil que je leur réserve, nous contribuons à améliorer les conditions de leur séjour à l'hôpital. A travers un certain nombre de tâches comme le réveil, le petit-déjeuner adapté au régime, la toilette, la réfection des lits, la commande des repas, je leur apporte une aide physique comme morale.*

*Au-delà des différents gestes, c'est surtout la manière de faire les choses qui est importante, l'attention qu'on porte aux besoins de la personne et à son entourage. Pour les séjours un peu plus longs, j'apprends à connaître les patients et certains se confient : écouter ce qu'ils ont à dire, c'est une forme de soin.*

*C'est un métier très enrichissant, tant par la variété des échanges avec les malades que par la diversité des situations que l'on peut rencontrer. »*

### Renseignements complémentaires

Le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière

[www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr](http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr)

Le groupement d'études, de recherche et d'actions pour la formation d'aides-soignants

[www.geracfas.com](http://www.geracfas.com)



MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE LA SANTÉ